



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

17 février 2020

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 17 février 2020 à 19 h sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence du maire suppléant, Guy Boutin, des conseillères Céline Bourbeau et Cathy Varnier et des conseillers Clifford Lancaster, Charles Mallette et Gérard Tremblay, du directeur général Rémi-Mario Mayette ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
Le 17 février 2020 à 19 h

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des organismes et période de questions
 - 3.1. M. Sylvain Marcoux – Parc canin
4. Urbanisme
 - 4.1. Règlement no. 266 appliquant des normes minimales de superficie pour les constructions permises dans les zones industrielles modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption
5. Gestion et administration
 - 5.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
 - 5.1.1. Poste de journalier aréna-voirie - Mme Nathalie Martel - Embauche
 - 5.2. Administration – Direction générale
 - 5.2.1. Fin de semaine des ventes-débarras – 6 et 7 juin 2020
 - 5.2.2. Société protectrice des animaux de l'Estrie – Protection et contrôle des animaux – Nouvelle réglementation
 - 5.2.3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires - Information
 - 5.2.4. Union des municipalités du Québec – Pôle de développement économique - Résolution
 - 5.2.5. Gestion M.J.P.A. (Thermo 2000) – Servitude sur le lot no. 5 534 761 – Levée
 - 5.2.6. Ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Demande d'aide financière acceptée
 - 5.2.7. Règlement no. 273 constituant la Commission de la gouvernance – Avis de motion
 - 5.2.8. École secondaire régionale de Richmond – Terrain de soccer – Éclairage
 - 5.2.8.1. Installation de luminaires à l'école secondaire régionale – Aide financière
 - 5.2.8.2. Autorisation du dépôt de la demande d'aide financière et autorisation de contribution aux frais de démarrage
 - 5.2.9. Société de l'assurance automobile du Québec – Rue Belmont et pont MacKenzie - Contrôle routier



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

6. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
 - 6.1. École secondaire de Richmond – Album des finissants – Annonce publicitaire - Demande
 - 6.2. Journal Actualités-L'Étincelle – Cahier spécial sur les festivités de la St-Patrick – Offre de publicité
 - 6.3. Journal Actualités-L'Étincelle – Cahier spécial « 50 ans du journal » - Offre de publicité
 - 6.4. Légion royale canadienne – Demande de compensation de taxes pour 2020
 - 6.5. Exposition agricole de Richmond 2020 – Cahier-souvenir - Offre de publicité
 - 6.6. Salon du Patrimoine de Cleveland – Demande d'aide financière
 - 6.7. Projet « Partenaires pour la réussite éducative en Estrie » – Proclamation des journées de la persévérance scolaire – Demande d'appui
 - 6.8. Tournoi national atome Mousquiri 2020 – Demande d'aide financière
 - 6.9. Légion royale canadienne – Vente verte annuelle – Demande de don
 - 6.10. Société St-Patrick de Richmond – Parade 2020 – Demande de commandite
 - 6.11. Société St-Patrick de Richmond – Festival du patrimoine irlandais – Demande d'appui
7. Affaires nouvelles
8. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu'aux élus et procède à l'ouverture de la séance.

2020-02-17-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté. (Adoptée)

3. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux.

3.1. M. Sylvain Marcoux – Parc canin

M. Sylvain Marcoux souhaite connaître l'avancement des discussions concernant la possibilité d'avoir un parc canin. Le maire lui explique que les élus n'ont pas encore terminé leur réflexion concernant le dossier. Ils s'interrogent principalement sur l'endroit propice à l'implantation de celui-ci. Les élus étudieront les possibilités au cours des prochains mois.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

4. URBANISME

2020-02-17-02

4.1. Règlement no. 266 appliquant des normes minimales de superficie pour les constructions permises dans les zones industrielles modifiant le règlement de zonage no. 108 - Adoption

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion pour le Règlement no. 266 a été donné lors de l'assemblée régulière du 7 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet dudit règlement a été adopté lors de l'assemblée régulière du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique aux fins de consultation sur le premier projet de règlement a eu lieu le 13 janvier 2020 et qu'aucun citoyen n'a émis de commentaires ou s'est opposé audit règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du deuxième projet dudit règlement a eu lieu lors de l'assemblée régulière du 13 janvier 2020;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le Règlement no. 266 appliquant des normes minimales de superficie pour les constructions permises dans les zones industrielles modifiant le règlement de zonage no. 108 soit adopté.

(Adoptée)

5. GESTION ET ADMINISTRATION

5.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux

2020-02-17-03

5.1.1. Poste de journalier aréna-voirie – Mme Nathalie Martel - Embauche

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'embauche de Mme Nathalie Martel pour le poste de journalier aréna-voirie suite à sa candidature soumise et qu'elle entre en fonction le 19 février 2020.

(Adoptée)

5.2. Administration – Direction générale

2020-02-17-04

5.2.1. Fin de semaine des ventes-débarras – 6 et 7 juin 2020

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la fin de semaine des ventes-débarras se tienne les 6 et 7 juin 2020, sans reprise en cas de pluie, que le Club de patinage artistique Les Tourbillons soit mandaté pour l'organisation de cet événement, que le coût du permis soit fixé à 15 \$ et que les profits nets générés par l'émission des permis soient remis au Club de patinage artistique Les Tourbillons de Richmond.

(Adoptée)

5.2.2. Société protectrice des animaux de l'Estrie – Protection et contrôle des animaux – Nouvelle réglementation

Le directeur général dépose un courriel reçu de la Société protectrice des animaux relativement à une nouvelle réglementation, du ministère de la Sécurité publique du Québec, dont l'application a été déléguée aux villes et municipalités.



5.2.3. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires - Information

Le directeur général dépose un courriel, reçu des ministères des Affaires municipales et de l'Habitation et de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, relatif à la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

2020-02-17-05

5.2.4. Union des municipalités du Québec – Pôle de développement économique - Résolution

ATTENDU QUE le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

ATTENDU QUE les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

ATTENDU QUE les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

ATTENDU QUE les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

ATTENDU QUE les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

ATTENDU QUE les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport;

ATTENDU QUE les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de recommander :

QUE la Ministre du développement économique local et régional, Madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional. (Adoptée)

2020-02-17-06

5.2.5. Gestion M.J.P.A. (Thermo 2000) – Servitude sur le lot no. 5 534 761 - Levée

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond bénéficie d'une servitude de stationnement et de passage accordée par le Comité de promotion industrielle de



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

la zone de Richmond sur le lot no. 5 534 761 du cadastre officiel du Québec; ladite servitude ayant été enregistrée devant notaire le 12 octobre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de promotion industrielle de la zone de Richmond a reçu une offre d'achat de ce lot par une entreprise et cette dernière demande la résiliation de ladite servitude;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a déjà donné son accord à la résiliation de la servitude par sa résolution no. 2012-12-02-18;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le directeur général à signer l'acte de résiliation de servitude sur le lot no. 5 534 761. (Adoptée)

5.2.6. Ministère du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques – Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) – Demande d'aide financière acceptée

Le directeur général dépose un courriel reçu du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques informant que la demande d'aide financière soumise dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable remplit les critères d'admissibilité propres à ce programme et donc qu'elle est recevable pour un soutien financier dans le cadre du PPASEP.

2020-02-17-07

5.2.7. Règlement no. 273 constituant la Commission de la gouvernance – Avis de motion

Un avis de motion est, par les présentes, donné par le conseiller Boutin qu'il proposera ou fera proposer, lors d'une prochaine assemblée du conseil, l'adoption du Règlement no. 273 constituant la Commission de la gouvernance.

5.2.8. École secondaire régionale de Richmond – Terrain de soccer – Éclairage

2020-02-17-08

5.2.8.1. Installation de luminaires à l'école secondaire régionale – Aide financière

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond et les Municipalités du Canton de Cleveland et du Canton de Melbourne sont partenaires dans la réalisation d'un projet visant à doter d'un éclairage le terrain de soccer situé à l'école secondaire régionale de Richmond;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités partenaires souhaitent y investir chacune un montant de 15 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'une entente de partenariat sur le partage des coûts doit intervenir entre les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais de démarrage et d'avant-projet sont inclus dans la contribution financière des municipalités participantes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que la Ville de Richmond réserve une



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

contribution financière de 15 000 \$, à même son budget d'opérations, laquelle contribution financière comprend les frais de démarrage et d'avant-projet pour un maximum de 1 500 \$, pour la réalisation d'un projet d'éclairage du terrain de soccer à l'école secondaire régionale de Richmond. (Adoptée)

2020-02-17-09

5.2.8.2 Autorisation du dépôt de la demande d'aide financière et autorisation de contribution aux frais de démarrage

CONSIDÉRANT le projet d'installation de lumières sur le terrain de soccer appartenant à la Commission scolaire Eastern Townships;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs pourparlers ont eu lieu sur le projet entre les Municipalités du Canton de Cleveland, du Canton de Melbourne, de la Ville de Richmond et de la Commission scolaire Eastern Townships à l'effet d'éclairer le terrain de soccer et également de procéder à des travaux de réaménagement et de drainage du terrain tel que préconisé par la Commission scolaire Eastern Townships;

CONSIDÉRANT QUE seul le projet d'éclairage concerne les municipalités au projet;

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande d'aide financière au programme de subvention « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAIFIRS-EBI) » dont la date limite de dépôt est fixée au 21 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE pour présenter la demande de subvention, les partenaires doivent déposer certains documents obligatoires faisant foi de l'entente et pour la description du projet en question;

CONSIDÉRANT QUE pour préparer lesdits documents, des frais et honoraires professionnels devront être engendrés comme frais de démarrage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Richmond accepte la prise en charge d'une partie des frais de démarrages au même titre que les autres partenaires municipaux et ce, pour un montant de 1 500 \$, le tout faisant partie intégrante de la contribution maximale de 15 000 \$ de la Ville de Richmond;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers :

QUE la Ville de Richmond autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAIFIRS-EBI) » ;

QUE la Ville de Richmond s'engage à contribuer à une partie des frais de démarrage pour la somme de 1 500 \$ dans le but de présenter le projet d'éclairage et de réaménagement du terrain de soccer et ce, avant le 21 février 2020;

QUE la contribution de 1 500 \$ soit considérée à l'intérieur de la somme maximale de 15 000 \$ pour le projet, et

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'accord des municipalités participantes et de la Commission scolaire Eastern Townships. (Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2020-02-17-10

5.2.9. Société de l'assurance automobile du Québec – Rue Belmont et pont MacKenzie – Contrôle routier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a modifié à l'été 2018 son règlement sur la circulation des véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement interdit la circulation des camions et des véhicules-outils sur les rues Belmont et Bridge à l'exception de ceux qui doivent effectuer une livraison locale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a installé une signalisation adéquate afin de faire respecter son règlement;

CONSIDÉRANT QU'il persiste des infractions au règlement malgré des opérations policières menées par la Sûreté du Québec du poste du Val-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE la circulation du transport lourd affecte l'état général du réseau routier dont, entre autres, la rue Belmont qui a été refaite en 2019 et qui n'est pas conçue pour la circulation de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE le pont MacKenzie constitue une infrastructure importante pour la circulation automobile locale et piétonne entre les deux rives de la municipalité et qu'il nécessite un entretien régulier;

CONSIDÉRANT QUE la charge portante du pont MacKenzie est limitée afin d'en assurer son intégrité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers que la Ville de Richmond demande à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de mandater des contrôleurs routiers afin que des opérations soient effectués sur l'Avenue de Melbourne Nord et Sud et sur les rues Belmont et Bridge, incluant le pont Mackenzie, afin que soit réduite voire éliminée la problématique du transport lourd sur ces artères et infrastructures. (Adoptée)

6. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUIS, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2020-02-17-11

6.1. École secondaire de Richmond – Album des finissants – Annonce publicitaire - Demande

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'acheter un espace publicitaire d'une page, au montant de 210 \$, dans l'album des finissants 2020 de l'École secondaire régionale de Richmond. (Adoptée)

2020-02-17-12

6.2. Journal Actualités-L'Étincelle – Cahier spécial sur les festivités de la St-Patrick – Offre de publicité

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'acheter un espace publicitaire de format « Grand » pour 2 parutions dans le journal Actualités-L'Étincelle et ce, pour



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

la somme de 289 \$.

(Adoptée)

6.3 Journal Actualités-L'Étincelle – Cahier spécial « 50 ans du journal » - Offre de publicité

Après discussion, il est convenu de ne pas donner suite à cette offre.

2020-02-17-13

6.4. Légion royale canadienne – Demande de compensation pour les taxes pour 2020

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers de verser une compensation de 1 605,88 \$ à la Légion royale canadienne en contrepartie des taxes foncières pour l'année 2020. (Adoptée)

2020-02-17-14

6.5. Exposition agricole de Richmond 2020 – Cahier-souvenir – Offre de publicité

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers de réserver une page de publicité dans le cahier-souvenir de l'Exposition agricole de Richmond 2020 au coût de 120 \$, taxes incluses. (Adoptée)

2020-02-17-15

6.6. Salon du Patrimoine de Cleveland – Demande d'aide financière

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers de verser une aide financière de 50 \$ au Salon du Patrimoine de Cleveland pour la deuxième édition dudit Salon qui aura lieu les 27 et 28 juin prochain. (Adoptée)

2020-02-17-16

6.7. Projet « Partenaires pour la réussite éducative en Estrie » – Proclamation des Journées de la persévérance scolaire – Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et les élus de l'Estrie ont placé depuis 14 ans, la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de l'Estrie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes de l'Estrie sont de plus en plus nombreux à persévérer depuis le début des travaux régionaux en 2006, mais qu'environ 17,3 % de ces jeunes décrochent annuellement avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (20 % pour les garçons et 14,4 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur:

- gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- a deux fois plus de chances de recourir au chômage;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- la participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- les taxes et impôts perçus en moins;
- les coûts en matières de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE le travail du Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie organise, du 17 au 21 février 2020, la 11^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie sous le thème « Nos gestes, un + pour leur réussite », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention du décrochage scolaire et qu'elles seront ponctuées de centaines d'activités dans les différentes communautés de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de proclamer que les 17, 18, 19, 20 et 21 février 2020 soient les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;

- d'appuyer le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, de la santé communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de l'Estrie une région qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- de faire parvenir copie de cette résolution au Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie. (Adoptée)

2020-02-17-17

6.8. Tournoi national atome Mousquiri 2020 – Demande d'aide financière

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder une aide financière de 2 000 \$ à l'organisation du Tournoi Mousquiri pour l'année 2020. (Adoptée)

6.9. Légion royale canadienne – Vente verte annuelle – Demande de don

Le directeur général dépose une invitation reçue de la Légion royale canadienne pour participer à la Vente verte annuelle organisée par ledit organisme qui se tiendra le 7 mars prochain.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

2020-02-17-18

6.10. Société St-Patrick de Richmond – Parade 2020 – Demande de commandite

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'accorder une contribution financière de 200 \$ à la Société St-Patrick de Richmond pour le défilé du 22 mars prochain.
(Adoptée)

2020-02-17-19

6.11. Société St-Patrick de Richmond – Festival du patrimoine irlandais – Demande d'appui

CONSIDÉRANT QUE la parade de la St-Patrick de Richmond est la deuxième plus importante au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société St-Patrick de Richmond organise le Festival du patrimoine irlandais faisant ainsi rayonner la culture de la ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond reconnaît l'impact important de la Société St-Patrick de Richmond;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'appuyer la demande de la Société St-Patrick de Richmond dans le cadre du programme d'aide financière administré par le ministère du Patrimoine canadien et confirme du même coup son assistance technique et en nature à la réalisation du Festival du patrimoine irlandais.
(Adoptée)

7. AFFAIRES NOUVELLES

Rien à souligner.

2020-02-17-20

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 08, que la présente assemblée soit levée.
(Adoptée)

Maire

Directeur général

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 724.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier